

199.

Le Sieur Michel huit cent quarante quatre le quatorze Août à
 Midi Croisquatre, devant Monsieur Charles Constant, Chevalier de la ville
 de Liège, officier de l'Etat civil, sont comparus publiquement
 Pierre Smits, armurier, né à Liège le des Jours Michel huit
 cent vingt quatre, domicile derrière saint George, fils mineur
 de Pierre Smits, armurier, et de Marie Anne Freyns, demeurant
 au même domicile, se présente et consentante,

Maria Catherine Dechamps, Blanchisseuse, née
 en cette ville le vingt deux Michel huit cent vingt deux, domicile
 au faubourg saint Gilles, fille majeure de Lambert Joseph Dechamps,
 armurier, et de Anne Marie Joris, demeurant au même domicile,
 se présente et consentante, lesquels nous ont requis de procéder à la
 célébration du mariage projeté entre eux et dont la publication
 ont été faite en cette ville le quatre et onze Août courant sous
 quoy position. Faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture
 des pièces susmentionnées et du chapitre six du code civil, au titre du
 mariage, et les contractants ayant mutuellement consenti à se prendre
 pour mari et pour femme, déclarons au nom de la loi que Pierre
 Smits et Marie Catherine Dechamps sont unis par le mariage, dont

acte dressé en présence de Jean Roland, forgeron, âgé de trente
 cinq ans; de François Barlet, maréchal, âgé de quarante ans,
 de Jules Dammone, armurier, âgé de vingt trois ans, et de Jean
 Delchep, fourneur en ardoises, âgé de quarante quatre ans, domiciliés
 en cette ville, et, après lecture faite, nous avons signé seul: led
 époux, led autres contractants et led témoin ayant déclaré ne
 savoir écrire.

M. Constant